

SOCIÉTÉ
DES
AUTEURS, COMPOSITEURS
ET
ÉDITEURS DE MUSIQUE

AGENCE GÉNÉRALE
PARIS

17, rue du Faubourg-Montmartre

Bureaux

Ouverts tous les jours, excepté les dimanches
et fêtes, de 10 h. à 5 h.

Caisse

Ouverte de midi à 5 heures

M. VICTOR SOUCHON, *
Agent général, est visible spécialement
pour MM. les Sociétaires, de 3 h. à
5 h., sauf le mardi.

N°

ÉTABLISSEMENTS
dans lesquels

LES DROITS D'AUTEUR

peuvent être perçus :

THÉÂTRES : Airs intercalés, musique
de scène, Inter-mèdes, Fées, Revues,
Dramas à grand spectacle, Bals et
Concerts.

CAFÉS-CONCERTS, CAFÉS recevant des
chanteurs ambulants.

CONCERTS de Bienfaisance, Exhibitions,
Concerts-Promenades, Jardins publics,
etc., etc.

SOCIÉTÉS CHORALES, Orphéoniques, Phil-
harmoniques, Fanfares, Musiques mili-
taires, Sociétés de gymnastique, etc.

CONCOURS ET FESTIVALS MUSICAUX.

Casinos de bains de mer et Établissements
Thermaux.

Bals publics, Bals de Bienfaisance, Bals
par souscriptions et tous autres.

Établissements forains, Cirques, Manèges
de Chevaux de Bois, Musées, etc.

Cercles, Sociétés lyriques ou autres.

Fête nationale, Fêtes locales, etc.

Et généralement toute fête et toute séance
quels que soient leur nature et leur but,
dans lesquelles il y aurait exécution
publique, payante ou gratuite, d'œuvres
musicales.

Lois des 19 Janvier, 19 Juillet 1791 et
19 Juillet 1793. Art. 59, 60 et 428 du
Code pénal.

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE :

MUSICA-PARIS



Paris, le 26 mai 1897

Recommander

Monsieur Grieg
à Frolohaugen
près Bergen
(Norwège)

Monsieur et cher Sociétaire

Je vous adresse, inclus, en un chèque
à votre ordre, le montant des droits d'auteur
vous revenant à ce jour, soit frs: 757.49
moins : frais d'envoi 2.59
net frs: 754.90

Vos félicités partent par le même courrier.
agréé, Monsieur et cher Sociétaire, mes
bien sincères salutations.

[Signature]
agent général